



TARIFS COTISATION ANNUELLE / SAISON 2026-2027

COURS DE DANSE

TARIFS ENFANTS/ADOS (-18ANS)

1 cours	215 € (tarif annuel)
2 cours	359€ (tarif annuel)
3 cours	477 € (tarif annuel)
4 cours	590 € (tarif annuel)
5 cours	682 € (tarif annuel)
6 cours	784 € (tarif annuel)

TARIFS ADULTE SEUL DANSE

1 cours	270 € (tarif annuel)
2 cours	440 € (tarif annuel)
3 cours	615 € (tarif annuel)
4 cours	769 € (tarif annuel)
5 cours	892 € (tarif annuel)
6 cours	994 € (tarif annuel)
7 cours et +	1076€ (tarif annuel)

TARIFS COUPLE ADULTES DANSE

1 cours	440 € (tarif annuel)
2 cours	748 € (tarif annuel)
3 cours	871 € (tarif annuel)
4 cours	974 € (tarif annuel)
5 cours	1056 € (tarif annuel)
6 cours et +	1117 € (tarif annuel)

Rock sauté et acro. FUTURS COMPETITEURS/COMPETITEURS// FORMATIONS FILLES (2 COURS=3H00 minimum de cours)

2 cours	440 € (tarif annuel)
3 cours	579 € (tarif annuel)
4 cours	692 € (tarif annuel)
5 cours	764 € (tarif annuel)
6 cours	846 € (tarif annuel)
7 cours	917 € (tarif annuel)
8 cours et +	989 € (tarif annuel)

COURS DE FORME

TARIFS dès 15ans

1 cours	277 € (tarif annuel)
2 cours	390 € (tarif annuel)
3 cours et +	461 € (tarif annuel)

ALLIEZ DANSE ET FORME (tarifs annuels)

Nombre de cours par semaine	1 cours de forme	2 cours de forme	3 cours de forme et +
1 cours de danse	461 €	545 €	598 €
2 cours de danse	645 €	685 €	738 €
3 cours de danse	781 €	844 €	886 €
4 cours de danse	904 €	967 €	1009 €
5 cours de danse	1007 €	1 069 €	1 111 €
6 cours de danse	1 109 €	1 172 €	1 214 €

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES:

CHEQUES / ESPECES/
CHEQUES VACANCES

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT CONTENIR

- Le montant de votre cotisation annuelle en intégralité
+ **15€ de FRAIS D'INSCRIPTION par personne**
- la décharge de responsabilité signée et datée
- les règlements intérieurs des cours signés et datés
- Le règlement intérieur supplémentaire signé
et daté **pour les COMPETITEURS**
- 1 ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE
(format chéquier 110x220mm) (1 par foyer uniquement)

Réduction familiale

(dans le cas d'inscriptions
PARENT + ENFANT cumulées):

Forfait 2 cours=	5% de réduction
Forfait 3 cours=	7% de réduction
Forfait 4 cours=	9% de réduction
Forfait 5 cours=	10% de réduction

VOUS SOUHAITEZ REGLER PAR CHEQUE ?

Possibilité de faire jusqu'à 8 chèques (ou moins)
en divisant la somme dès le mois de septembre
- encaissables le 10 de chaque mois -

Réouverture pour renseignements et inscriptions dès le 1er Septembre

à l'école de danse et de fitness
- Mardi 1er septembre : 16h à 21h
- Mercredi 2 septembre : de 10h à 12h30
et de 13h30 à 20h
- Jeudi 3 septembre : 16h à 21h
- Vendredi 4 septembre : 16h à 21h
- Samedi 5 Septembre : 10h à 12h

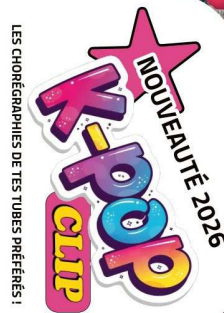
DEBUT DES COURS ET COURS D'ESSAIS DU 7 AU 19 SEPTEMBRE

DERNIERES DATES D'INSCRIPTIONS
DU LUNDI 21 AU SAMEDI 26 SEPTEMBRE
à l'école de danse et de fitness (pas de cours):
- Lundi 21 septembre : 17h à 20h30
- Mardi 22 septembre : 17h à 20h30
- Mercredi 23 septembre : 10h à 12h00 et
13h30 à 20h
- Jeudi 24 septembre : 17h à 20h30
- Vendredi 25 septembre : 17h à 20h30
- Samedi 26 septembre : 9h30 à 12h30.

DU 7 AU 19 SEPTEMBRE 2026

ECOLE DE DANSE ET DE FORME-FITNESS

EN ASSOCIATION AVEC LE BROADWAY ROCK, LE B-WAY DANCE ASSO. ET CHRISTOPHE PAYAN



RÉSERVEZ VOS PLACES SUR NOTRE SITE

www.ecole-danse-christophe-payan.fr

TEL: 06 15 99 10 39 // mail: c.payan1@aliceadsl.fr



Ecole de Danse et de Forme-Fitness

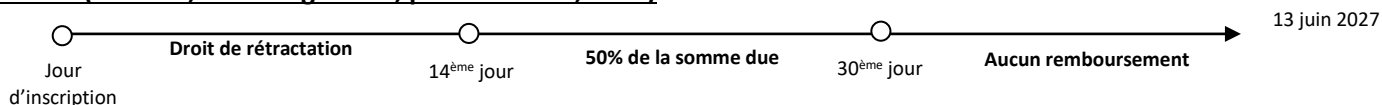
Christophe Payan

Le Broadway Rock association B-Way association

REGLEMENT DE COURS RENTREE DE LA SAISON 2026-2027

Suite à votre inscription le [] l'Ecole de danse et de Forme-Fitness Christophe Payan, le Broadway Rock association, B-Way association s'engage à respecter son engagement et à vous donner l'accès aux cours que vous aurez choisis à partir de la rentrée de Septembre 2026 dès votre inscription jusqu'à Juin 2027.

Suite à votre inscription, vous pouvez exercer votre droit de rétractation les 14 jours qui la suivent. En cas de désistement de l'adhérent entre le quinzième et le trentième jour suivant votre inscription, 50% de la somme versée sera due et retenue par l'Ecole de Danse et de Forme-Fitness. A partir du 31^{ème} jour et jusqu'au 13 juin 2027, les forfaits et abonnements ne sont ni transmissibles, ni cessibles, ni remboursables quel que soit la cause de contre-indication (médical, déménagement, professionnel, etc...)



- Le forfait annuel est valable de 7 septembre 2026 au 13 juin 2027 (ou en fonction de votre arrivée jusqu'au 13 Juin 2027)
- Les cours d'essais sont pris en compte dans le calcul de votre cotisation (qui seront comptés en cas d'éventuel remboursement/avoir dans le cas exceptionnel où les cours ne puissent être dispensés au cours de la saison pour cause de covid-19).
- En cas de situation COVID-19, les cours pourront être rattrapés pendant les vacances scolaires nous prévoyons également la possibilité de repousser la date de fin de votre abonnement, jusqu'au 4 juillet 2027 pour rattraper un maximum de cours.
- Modalités de règlement : espèce, chèque à l'ordre du Studio danse Payan et/ou « chèque vacances » ANCV.
- Frais d'inscriptions : 15 euros par personne en chèque à l'ordre du Studio danse Christophe Payan ou en espèces Pour tous soucis de paiement, n'hésitez pas à nous consulter.
- L'Ecole de Danse et de Forme-Fitness se réserve le droit d'arrêter tout abonnement en cours de saison en cas de non-respect des règles (discipline...), du règlement intérieur ou encore des professeurs.

PIECE A FOURNIR OBLIGATOIRE :

- 1 enveloppe timbrée format chéquier à votre adresse (une par foyer si plusieurs personnes de la même famille)
- La décharge de responsabilité signée
- Règlement intérieur signé de l'Ecole de Danse et de Forme-Fitness Christophe Payan
- Règlement intérieur supplémentaire signé pour la section compétiteur du Broadway Rock Samauritain

Pas de cours : VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

JOURS FERIES

1. VACANCES DE TOUSSAINT

Dimanche 25 octobre 2026
Dimanche 1 novembre 2026

3. VACANCES DE NOEL

Dimanche 20 décembre 2026
Dimanche 3 janvier 2027

2. VACANCES D'HIVER

Dimanche 14 février 2027
Dimanche 28 février 2027

4. VACANCES DE PRINTEMPS

Dimanche 11 avril 2027
Dimanche 25 avril 2027

11 nov. Armistice (Mercredi)
29 mars Lundi de Pâques (Lundi)
1^{er} mai Fête du travail (samedi)
8 mai Victoire 1945 (samedi)
06 mai Ascension (Jeudi)
17 mai Lundi de Pentecôte (lundi)

Fin des cours Entre 13 JUIN et 20 juin 2027

Si des professeurs viennent à être absents en cours d'année, les cours seront rattrapés pendant les Vacances scolaires. Au total, chaque discipline comporte une moyenne de 30 cours de septembre à juin.

ATTENTION : L'Ecole est responsable des mineurs du début jusqu'à la fin de leurs cours dès lors qu'ils sont rentrés dans la salle de cours. Une fois sortis de la salle du cours de danse et/ou en dehors des horaires de cours, vous êtes seul(s) responsables de vos enfants.

« Tout licencié ou responsable des mineurs acceptent de dégager l'Ecole de danse et de Forme-Fitness Christophe Payan, le Broadway Rock association, B-Way association et ses professeurs de toute responsabilité en cas de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, causés par lui-même ou par toutes autres personnes ou tout objet et biens quelconques rencontrés dans l'enceinte des bâtiments de l'Ecole de Danse et de Forme-Fitness pour la saison de cours de Septembre 2026 à Juin 2027 et d'en assumer tous frais engendrés que cela comporte. »

L'Ecole de Danse et de Forme-Fitness Christophe Payan, le Broadway Rock association, B-Way association.

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Nom Prénom du responsable

Nom de l'élève :

REGLEMENT INTERIEUR 2026 - 2027

DE L'ECOLE DE DANSE ET DE FORME FITNESS CHRISTOPHE PAYAN, LE BROADWAY ROCK ASSOCIATION, B-WAY ASSOCIATION

A. REGLES GENERALES POUR LES ELEVES

- Il est interdit de mâcher du chewing-gum ou manger toute autre nourriture dans les salles de cours.
- Pour les cours de danse enfants/ados ainsi que les cours de forme, une tenue de sport est exigée avec une bouteille d'eau ainsi qu'une serviette éponge (cours de renforcement musculaire)
- Pour les cours de danse adulte, des chaussures de ville sont autorisées à condition qu'elles soient propres.
- Les téléphones portables doivent être arrêtés pendant les cours et rangés dans les vestiaires. Son utilisation n'est possible qu'en cas d'urgence.
- Aucun élève ne doit circuler dans les vestiaires durant les horaires de cours ainsi les bouteilles d'eau doivent être à disposition dans la salle de cours.
- Les danseurs s'engagent à adopter une attitude correcte en cours, respectueuse envers lui-même, envers les autres élèves ainsi que les professeurs, autant dans les cours que les divers évènements proposés par l'Ecole (spectacle, démonstrations, compétitions, etc.)
- Les élèves s'engagent à ne pas donner de cours et à ne pas utiliser les chorégraphies en public sans l'accord des professeurs, sous peine de renvoi définitif de l'Ecole de Danse et de Forme-Fitness Christophe Payan, le Broadway Rock association, B-Way association.

B. REGLES GENERALES POUR LES PARENTS, RESPONSABLES MINEURS

- Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister aux cours et entraînements dans la salle de cours.
- L'école est responsable des mineurs du début jusqu'à la fin de leurs cours dès lors qu'ils sont rentrés dans la salle de cours. Une fois sortis de la salle et/ou en dehors des horaires de cours, vous êtes seul(s) responsables de vos enfants. De ce faites, les responsables sont priés d'accompagner et de venir récupérer les élèves jusqu'à leur salle de danse (et non sur les parkings). Dans le cas contraire, vous êtes seuls responsables de tout incident ou accident.
- Les adhérents s'engagent à s'acquitter de tous les cours, stages et autres évènements avant leur accès et de transmettre tous les documents demandés à leur dossier.
- En cas de soucis de paiement, vous vous engagez à vous rapprocher des professeurs afin de mettre à jour votre situation.

C. ENGAGEMENT DE L'ECOLE ET DES PROFESSEURS

- L'école s'engage à respecter son engagement et à vous donner l'accès aux cours que vous aurez choisis à partir de la rentrée de Septembre 2026 dès votre inscription jusqu'à Juin 2027.
- L'école n'est pas responsable de tout vol quel qu'il soit.
- L'école se réserve le droit de modifier, rajouter, récupérer ou supprimer de manière ponctuelle les horaires de cours suivant le planning des évènements proposés (évènements, absence, nombres insuffisants d'élèves, etc.). Dans ce cas, nous nous engageons à vous prévenir suffisamment en avance pour toutes modifications.
- L'école peut vous proposer dans la mesure du possible des solutions de paiement en cas de quelconque souci.

Date :

Nom Prénom du Responsable :

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Date :

Nom Prénom de l'élève :

Signature avec la mention « lu et approuvé »

DECHARGE DE RESPONSABILITE
ACTIVITES SPORTIVES DISPENSEES
PAR L'ECOLE DE DANSE ET DE FORME-FITNESS
CHRISTOPHE PAYAN / BROADWAY ROCK / B-WAY DANCE
ASSO.

NOM DE L'ADHERENT :

+ NOM du Responsable du mineur..... ,

Pour toute inscription du 7 septembre 2026 au 13 juin 2027, je déclare être responsable de la santé de l'enfant ou de moi-même et accepte ce qui suit :

« Je déclare que la personne ci-dessus, inscrite par mes soins à l'école de danse et de forme-fitness Christophe Payan, Broadway Rock asso. et B-Way dance asso. **n'a aucune contre-indication médicale ainsi que de problèmes cardiaques ou de toute autre nature, pouvant interdire et/ou limiter la pratique d'une activité quelconque, et je dégage l'Ecole de danse et de Forme-Fitness Christophe Payan, le Broadway Rock association, B-Way association et ses intervenants de toute responsabilité en cas d'incidents physiques rencontrés pendant les cours, en dehors et dans l'enceinte des bâtiments** de l'Ecole de Danse et de Forme-Fitness, de la salle Aragon et complexe sportif de St Maurice l'Exil ainsi que de la salle polyvalente de Saint Clair du Rhône pour la saison de cours de Septembre 2026 à Juin 2027.

En cas d'incidents ou d'accidents physiques liés à la santé de l'adhérent (l'enfant ou moi-même), j'accepte de prendre l'entière responsabilité financière pour toute intervention.

Je note que les forfaits et abonnements ne sont ni transmissibles, ni cessibles, ni remboursables quel que soit la cause de la contre-indication (santé, personnelle, professionnelle). »

Fait à St Clair du Rhône,

Le.....

Nom / Prénom / Signature / mention lu et approuvé